

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 12 octobre 2023 pour la séance du 19 octobre 2023 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS - Administratrice

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Laurence OLIVIER à Monsieur Josseran FLOCH

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Dunkerque en date du 19 octobre 2023

DELIBERATION N° 9 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS INTEGRE AVEC PLATEAU PLURIDISCIPLINAIRE AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2022/ 2025

En 2022, le Département a relancé un nouveau plan départemental d'insertion pour la période 2022/2025, orienté vers l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Le CCAS a répondu à l'appel à projets et a été agréé par le Département pour trois types d'accompagnement :

- un parcours intégré sans plateau pluridisciplinaire dans un objectif de mobilisation des allocataires du RSA éloignés de l'Emploi (parcours de 400 places financées et porté par le CCAS) ;
- un parcours d'insertion par l'activité économique en ACI (parcours de 15 places financées et porté par le CCAS) ;
- un parcours intégré avec plateau pluridisciplinaire dans un objectif d'accès à l'emploi (parcours de 200 places financées et porté par Entreprendre Ensemble en partenariat avec le CCAS de Dunkerque et l'Espace Santé du Littoral).

La réponse correspondant au parcours intégré porté par Entreprendre Ensemble, a été coconstruite avec ses partenaires afin que chaque allocataire du RSA puisse bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire correspondant à l'ensemble de ses besoins :

- accompagnement social assuré par le CCAS ;
- accompagnement professionnel assuré par Entreprendre Ensemble ;
- accompagnement santé sous la forme de suivis individuels ou collectifs par l'Espace Santé du Littoral.

Ces nouvelles modalités d'accompagnement partenariales des allocataires du RSA ont été mises en œuvre progressivement au 1^{er} septembre 2022 et ont nécessité un temps d'expérimentation et d'adaptation des process, des outils et des pratiques professionnelles des équipes.

Les process communs d'accompagnement et les outils partagés ayant été consolidés par les partenaires pendant une première phase transitoire, il convient désormais de conclure une convention de partenariat. Celle-ci définit les engagements, les modalités d'intervention et de financement de chacun des partenaires du plateau.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du parcours intégré avec plateau pluridisciplinaire au titre du PDI 2022/2025 ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat ainsi que tout document ou pièce afférent à cette convention.

ADOPTÉ

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20231019-20231019CA_D9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2023